

Cochez la ou les réponses justes :

1- La dactyloscopie:

- a) a pour but d'étudier les empreintes digitales des cinq doigts ;
- b) permet des opérations d'identification peu fiables ;
- c) permet des opérations d'identification rapide grâce à l'information contenue dans le fichier national informatisé des empreintes digitales ;
- d) est spécifique de l'individu ;
- e) est identique pour les jumeaux homozygotes.

2- L'estimation approximative de l'âge à partir des os peut se faire grâce :

- a) à l'étude radiologique des points d'ossification notamment chez le fœtus et le nouveau né ;
- b) à l'oblitération des fontanelles (antérieure et postérieure) chez le nourrisson ;
- c) à l'oblitération des synostoses crâniennes utilisées jusqu'à l'âge de 60 ans ;
- d) aux modifications de la symphyse pubienne ;
- e) aux modifications des articulations chondro-costales et chondro-sternales de la 3^{ème} côte.

3- La détermination du sexe se fait par l'examen du :

- a) massif osseux facial ;
- b) crâne ;
- c) poignet ;
- d) bassin ;
- e) genou.

4- L'identification par les dents est intéressante du fait de :

- a) leur résistance à la chaleur (200/C°) ;
- b) la possibilité de comparaison avec une radiographie panoramique de référence ;
- c) leur persistance après décomposition cadavérique ;
- d) leur émail qui permet l'analyse de l'ADN ;
- e) leur pulpe qui permet l'analyse de l'ADN.

5- L'examen de l'ADN :

- a) ne permet pas les recherches en filiation ;
- b) permet l'identification à partir de restes humains ;
- c) permet de remonter éventuellement à l'auteur du crime grâce aux traces biologiques prélevées sur la scène de crime ;
- d) permet la distinction de jumeaux homozygotes ;
- e) permet la distinction de jumeaux hétérozygotes.

6- L'enfant maltraité est :

- a) un mineur de 18 ans ;
- b) victime d'une simple correction parentale ;
- c) intentionnellement battu ;
- d) involontairement violenté ;
- e) privé volontairement de soins et d'aliments compromettant sa santé.

7- Le diagnostic d'enfant maltraité se fait devant :

- a) un échec scolaire ;
- b) un retard staturo-pondéral ;
- c) l'association de lésions multiples et d'âge différent ;
- d) un trouble de la crasse sanguine ;
- e) l'amélioration des lésions traumatiques après isolement du milieu familial.

- a) une violation du secret médical ;
 ✓ b) obligatoire ;
 c) facultative ;
 d) une dérogation légale au secret médical ;
 e) conditionnée par l'autorisation du directeur de l'établissement.



9- Les sévices par faits d'omission sont :

- a) des coups et blessures volontaires ;
 b) des négligences dans le domaine de l'alimentation ne compromettant pas la santé.
 c) une exposition à des nuisances ;
 d) une privation de soins portant atteinte à la santé ;
 e) des brûlures localisées par mégot de cigarette.

10- Les autorités habilitées à recevoir les dénonciations de maltraitance envers les enfants sont :

- ✓ a) le Maire ;
 b) le Wali ;
 c) le Juge des mineurs ;
 d) le Directeur de la Santé ;
 e) le Procureur de la République.

11- Parmi les substances toxicomanogènes, nous avons le :

- a) Diéthylamide de l'acide lysergique ;
 b) Rhinathiol ;
 c) Neocodion ;
 d) Medrol ;
 e) Sedral.

12- La perforation de la muqueuse nasale se voit dans :

- ✓ a) le delirium tremens ;
 b) la psychose cannabique ;
 c) l'administration nasale de l'héroïne ;
 d) toutes les pratiques addictives ;
 e) l'administration nasale de la cocaïne.

13- Parmi les circonstances de découverte d'une toxicomanie figurent :

- ✓ a) une détresse respiratoire ;
 b) un collapsus ;
 c) un décès ;
 d) un tableau psychiatrique ;
 e) un état de manque.

14- Parmi les complications de la toxicomanie, nous avons :

- ✓ a) la typhoïde ;
 b) la septicémie ;
 c) l'effet cancérigène ;
 d) l'infertilité ;
 e) le déficit immunitaire.

15- Le diagnostic précoce de la mort repose sur :

- ✓ a) l'arrêt cardio-circulatoire seulement ;
 b) l'arrêt respiratoire uniquement ;
 c) l'abolition de toute conscience ;
 d) la perte du tonus musculaire exclusivement ;
 e) sur la constatation d'une mydriase bilatérale.

- a) de la chute de la T° centrale du corps seulement ;
 b) de la chute de la T° centrale du corps qui est en rapport avec la T° ambiante ~~seulement~~ ;
 c) de la chute de la T° centrale du corps qui est en rapport avec l'état de santé de l'intéressé avant sa mort ;
 d) de la chute de la T° centrale du corps qui est en rapport avec a), b) et le poids du corps ;
 e) de la chute de la T° centrale du corps qui est en rapport avec a), b), c), d) et le type des vêtements qu'il portait.

17- Les lividités cadavériques :

- a) résultent de la transsudation de sang à travers les vaisseaux sous l'effet de la pesanteur ;
 b) siègent au niveau des régions déclives ;
 c) sont perceptibles à partir de la 5^{ème} heure après le décès ;
 d) sont immuables à partir de la 18^{ème} heure après le décès ;
 e) sont absentes aux points de pression appliquée sur le corps.

18- La rigidité cadavérique :

- a) est un phénomène physique ;
 b) affecte l'ensemble des muscles ;
 c) débute environ 05 heures après la mort ;
 d) se généralise vers 18 heures ;
 e) rompue avant la 18^{ème} heure, elle peut se reconstituer.

clinique

19- La putréfaction est un phénomène cadavérique actif :

- a) résultant de l'action des bactéries hébergées par l'individu (la flore intestinale)
 b) résultant de l'action des mycètes qui envahissent le cadavre
 c) marqué par la tache verte abdominale de putréfaction qui débute au niveau de la fosse iliaque droite ;
 d) résultant de la transformation sous l'action des bactéries, de l'hémoglobine en sulfhémoglobine ;
 e) résultant de la mise à nu du derme.

20- La putréfaction pose des problèmes médico-légaux au médecin légiste à cause de :

- a) l'altération des caractères d'identification ;
 b) la transformation des lésions traumatiques ;
 c) l'apparition de fausses ecchymoses ;
 d) du métabolisme à l'origine de la production d'alkaloïdes cadavériques, source d'erreur d'ordre toxicologique ;
 e) la difficulté de l'interprétation médico-légale des lésions.

21- Le caractère inattendu et surprenant de la mort subite :

- a) va la rendre suspecte ;
 b) va la transformer en un fait médico-légal ;
 c) va déclencher la procédure d'investigation médico-légale pour en préciser la cause de la mort ;
 d) par le caractère naturel de la mort, va permettre l'exclusion de toute forme de mort violente ;
 e) va la transformer en un événement insignifiant.

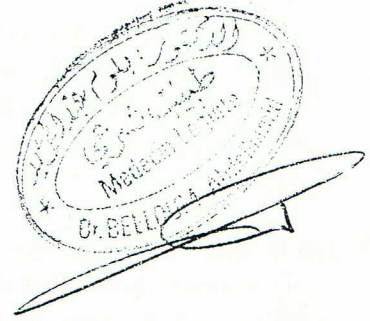
22- La médecine légale judiciaire, s'intéresse à (aux) :

- a) la traumatologie (évaluation du dommage corporel) ;
 b) la violence ;
 c) morts posant un obstacle médico-légal ;
 d) l'identification ;
 e) l'expertise en matière de filiation.

23- Les attentats à la pudeur comprennent tout attouchement sur les parties génitales, avec :

- a) les doigts ;
 b) la bouche ;
 c) la verge ;
 d) la langue ;
 e) un corps étranger.

- a) La mort est secondaire à une compression des voies respiratoires ;
- b) La mort est secondaire à une compression des vaisseaux ;
- c) Il y a un désordre sur les lieux du crime ;
- d) Les vêtements de la victime sont souvent déchirés ;
- e) Le sillon cervical est horizontal.



25- Le sillon cervical est retrouvé dans :

- a) Le confinement ;
- b) La strangulation à la main ;
- c) La strangulation au lien ;
- d) La pendaison ;
- e) La submersion.

26- Les fractures du larynx peuvent s'observer dans :

- a) La suffocation par occlusion de la bouche et du nez ;
- b) La submersion par inondation bronchique ;
- c) La strangulation à la main ;
- d) Le confinement ;
- e) L'enlèvement.

27- Dans la noyade par syncope :

- a) La cyanose est très marquée ;
- b) La cyanose est peu marquée ;
- c) Il n'y a pas de cyanose ;
- d) Il y a hémodilution du sang cardiaque ;
- e) Il y a hémococoncentration du sang cardiaque.

28- La mort par strangulation à la main peut être une mort :

- a) Naturelle ;
- b) Criminelle ;
- c) Accidentelle ;
- d) Suicidaire ;
- e) Combinée.

29- Dans l'infanticide :

- a) L'enfant est tué avant son inscription à l'état civil ;
- b) L'enfant est tué après son inscription à l'état civil ;
- c) L'âge gestationnel est de 04 mois ;
- d) L'âge gestationnel est de 07 mois ;
- e) L'auteur du crime est autre que la mère de l'enfant.

33/4

6

30- Dans l'infanticide un poumon qui a respiré a les caractères suivants :

- a) Il est de couleur gris foncé ;
- b) Il emplit la cage thoracique ;
- c) Il a une surface lisse à la palpation ;
- d) Il crépite à la palpation ;
- e) Il ne crépite pas à la palpation.

31- Dans la strangulation au lien, le sillon cervical est :

- a) Horizontal ;
- b) Oblique ;
- c) Au dessus du larynx ;
- d) Au dessous du larynx ;
- e) Très profond en général.

- (a) Connaître l'endroit de l'impact traumatique ;
- b) Identifier l'auteur qui l'aurait produite ;
- c) Déterminer avec certitude l'agent vulnérant ;
- (d) Ne préciser son caractère anté ou post mortem qu'après étude anatomopathologique ;
- (e) Affirmer l'ancienneté du traumatisme.

33- L'orifice de sortie d'un projectile d'arme à feu :

- a) Est une plaie linéaire à bords réguliers ;
- (b) Est une plaie contuse ;
- c) Comporte parfois des tatouages ;
- d) Comporte toujours une collerette érosive ;
- e) Peut être de forme ovale.



34- L'orifice d'entrée d'un projectile d'arme à feu :

- a) Est généralement de forme irrégulière ;
- (b) Est caractérisé par la présence de tatouages à sa périphérie ;
- c) Peut être absent avec un orifice de sortie qui est présent ;
- (d) Est une plaie contuse ;
- (e) Comprend toujours une collerette d'essuyage.

35- Les examens complémentaires indispensables en matière de blessures par arme à feu sont :

- (a) Les radiographies (standard) ;
- b) Les examens biologiques (FNS, VS) ;
- (c) L'examen anatomo-pathologique ;
- d) L'examen toxicologique ;
- (e) L'examen des vêtements.

36- L'ecchymose est caractérisée par :

- a) Son évolution tinctoriale
- b) Sa résorption qui se fait de la périphérie vers le centre ;
- c) Sa disparition après lavage ;
- d) Son effacement à la pression ;
- (e) Sa coloration qui va s'atténuer progressivement avec le temps.

37- Les tatouages nous renseignent sur :

- a) L'ancienneté de l'arme utilisée ;
- b) Le moment de la mort ;
- c) Le trajet du projectile ;
- (d) La distance du tir ;
- (e) La nature de l'orifice (entrée ou sortie).

38- Les ecchymoses spontanées peuvent révéler de multiples causes :

- a) Le syndrome asphyxique ;
- (b) Les maladies générales ;
- (c) Le syndrome malin ;
- d) Les intoxications ;
- (e) Le purpura thrombopénique idiopathique.

39- L'intoxication aiguë à l'alcool se manifeste par une :

- (a) phase d'excitation ;
- (b) phase dépressive ;
- (c) phase de paralysie ;
- d) atteinte de plusieurs organes ;
- e) dépendance et une tolérance.

} chronique

- (a) un rétrécissement du champ visuel ;
- (b) une sensibilité à l'éblouissement augmentée ;
- (c) une altération de l'appréciation des distances ;
- (d) une diminution des réflexes ;
- (e) une surestimation des capacités d'appréciation.



Cas cliniques

Cas clinique n°01 (41 à 45):

Vous êtes appelé pour procéder à une levée de corps d'un cadavre d'une femme âgée de 25 ans retrouvée suspendue par le cou à l'aide d'une écharpe fixée à une branche d'arbre dans une forêt, les pieds touchant le sol ; l'officier de police judiciaire vous demande de lui remettre le constat de décès :

41. quelle serait votre démarche sur le plan médico-légal :

- (a) Vous vous déplacez au niveau de la scène de crime ;
- (b) Vous vous renseignez sur les circonstances de la découverte du cadavre ;
- (c) Vous procédez à un examen externe du cadavre sur les lieux pour poser le diagnostic de la mort ;
- (d) Vous rédigez le constat de décès immédiatement sur les lieux ;
- (e) Vous pensez que la rédaction du constat de décès pourrait se faire après un deuxième examen effectué au niveau de la morgue d'un hôpital le plus proche.

42- selon vous, le Magistrat peut émettre la ou les hypothèses suivantes :

- a) strangulation au lien suivi d'une pendaison ;
- (b) crime maquillé en suicide;
- (c) suicide probable;
- d) accident du fait que les pieds touchent le sol ;
- e) pendaison criminelle de part sa grande fréquence.

43- toutes les données fournies sont en faveur d'un crime maquillé en suicide sauf deux :

- (a) la présence d'une lettre rédigée par la défunte expliquant son geste suicidaire ;
- (b) la présence du véhicule de la victime à proximité de la forêt ;
- c) la présence d'un sillon cervical associé à des stigmates unguéaux ;
- d) la présence d'un traumatisme crânien grave ;
- e) la présence de plaies érosives au niveau de la face interne des cuisses.

44- l'autopsie et l'examen de la région génitale ont permis de mettre en évidence la présence de lésions hyménales suintantes. Quels sont les prélèvements médico-légaux à effectuer :

- (a) un prélèvement vaginal à la recherche de spermatozoïdes ;
- b) un prélèvement de sang pour le dosage des Beta- H-C-G ;
- (c) un prélèvement de sang à la recherche du profil génétique de l'auteur présumé;
- (d) un prélèvement de sang à la recherche du profil génétique de la défunte ;
- e) un prélèvement de sang réalisé uniquement sur les vêtements de la défunte à la recherche du profil génétique de l'agresseur.

45- quels seront les objectifs de l'autopsie qui serait ordonnée par le Procureur de la République :

- (a) rechercher la cause de la mort ;
- (b) pratiquer une autopsie complète
- c) examiner uniquement le crâne et l'encéphale ;
- (d) identifier le corps;
- (e) donner un avis au magistrat sur la forme médico-légale du décès.

Cas clinique n°02 (46 à 50) :

Vous êtes amené à faire un prélèvement pour dosage d'alcoolémie sur une personne de sexe masculin, âgée 39 ans sans profession, ramenée par un Officier de la Police Judiciaire (OPJ), menottée, suspectée de conduite en état d'ivresse :

a) vous procédez dans l'immédiat sans précaution ;

b) vous examinez le patient avant tout prélèvement ;

c) vous examinez le patient menotté ;

d) vous demandez à l'OPJ de sortir afin d'examiner le suspect ;

e) vous faites le prélèvement en présence de l'OPJ.

47- quelles sont les précautions à prendre pour effectuer les prélèvements :

a) vous nettoyez la peau avec de l'alcool ;

b) vous nettoyez la peau avec de l'eau savonneuse ;

c) vous ne faites aucun nettoyage ;

d) vous prélevez puis vous désinfectez la peau ;

e) vous nettoyez la peau avec du dakin puis vous prélevez.



48- le ou les tubes de prélèvement pour alcoolémie doit ou doivent contenir :

a) fluorure de sodium (NAF) ;

b) chlorure de sodium (NaCl) ;

c) chlorure de potassium (KCl) ;

d) chlorure de calcium (CaCl) ;

e) aucun réactif.

49- cet acte est effectué :

a) à la demande du patient ;

b) sur réquisition de l'OPJ ;

c) sur réquisition de l'agent de l'ordre public ;

d) à la demande du directeur de l'hôpital ;

e) à la demande de la femme du suspect.

50- après prélèvement de sang pour l'étude toxicologique :

a) vous remettez tous les prélèvements au directeur de votre hôpital ;

b) vous garder 02 tubes de sang sur les 03 prélevés ;

c) vous accompagnez le ou les prélèvements d'un compte-rendu de l'examen médical ;

d) l'accompagnement des prélèvements par un compte-rendu médical est facultatif ;

e) le ou les prélèvements de sang sont acheminés au laboratoire par l'autorité requérante.

*** Bon courage ***



affichage

Département de Médecine de Constantine - Epreuve de Médecine Légale - A6 - R2 - *10/02/2016*S*

Date de l'épreuve : 07/02/2016

Page 1/1

Corrigé Type

Chez Yacine
INESSMC
Bibliothèque Chalet
Copy Service

N°	Rép.
1	CDE
2	ACD
3	BD
4	BCE
5	BCE
6	CE
7	CE
8	BD
9	CD
10	CDE
11	ACE
12	CE
13	ABCDE
14	BCDE
15	CE
16	CDE
17	ABCDE
18	BCDE
19	ABCD
20	ABCDE
21	ABCD
22	ABCDE
23	ABCDE
24	ACD
25	CD
26	C
27	C
28	BC
29	AD
30	BD
31	AD
32	AE
33	BE
34	BDE
35	AE

N°	Rép.
36	ABE
37	DE
38	ABCDE
39	ABC
40	ABCDE
41	ABCDE
42	BC
43	CDE
44	AD
45	ABDE
46	BDE
47	BE
48	A
49	BC
50	CE

O. A. Bouham